

AVEC UNIONPAY INTERNATIONAL

PROFESSIONNELS

Acceptez les paiements par carte bancaire de votre clientèle principalement asiatique*

En tant que commerçant, vous disposez d'une clientèle touristique importante et souhaitez faciliter son acte d'achat. La Caisse d'Épargne et UnionPay s'associent afin de vous donner la possibilité d'accepter les paiements effectués au moyen d'une carte UnionPay International.

L'ESSENTIEL

Captez une nouvelle clientèle : en disposant de la vitrophanie UnionPay International, vous influencez la présence d'une clientèle touristique internationale dans votre magasin. Les touristes, notamment les touristes chinois, sont informés par la présence, sur votre devanture, du logo UnionPay International.

Augmentez votre panier moyen : les dépenses moyennes effectuées au moyen d'une carte UnionPay International sont sensiblement plus élevées que celles effectuées au moyen d'une carte d'un autre réseau.

Sécurisez vos opérations de paiement internationales : les opérations de paiements UnionPay International font l'objet d'une demande d'autorisation systématique, ce qui signifie que toutes les opérations de paiement UnionPay autorisées sont garanties.

Optez pour une solution d'encaissement complète et facile d'utilisation : le logiciel d'acceptation UnionPay proposé par la Caisse d'Épargne dispose des fonctionnalités d'annulation et de remboursement. Son utilisation est intuitive et, pour vous aider, vous disposez d'un guide utilisateur détaillant l'ensemble des fonctionnalités du logiciel.

UnionPay International connaît un très fort développement en France. La France est la première destination touristique européenne pour les chinois. En 2013, 1,7 million de touristes chinois se sont rendus en France.

Une conjoncture française favorable à l'essor d'UnionPay International :

- Octroi d'un visa en 48 heures pour les touristes chinois,
- Dévaluation de l'Euro par rapport auYuan,
- Baisse du plafond de paiement en espèces à 10 000 € en France pour les non-résidents (à partir de septembre 2015).

LE PRODUIT

OPTIMISEZ VOS ENCAISSEMENTS INTERNATIONAUX

L'offre Caisse d'Épargne d'acceptation de la carte UnionPay comprend :

- L'acceptation de la carte UnionPay à partir duTerminal de Paiement Electronique (TPE),
- L'acquisition du flux de paiement et son inscription au crédit de votre compte
- La possibilité de disposer d'un relevé spécifique des opérations effectuées à partir de cartes UnionPay.



CAISSE D'ÉPARGNE

UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN

Que vous soyez locataire ou propriétaire de votre TPE, il vous suffit, pour disposer de l'acceptation de la carte UnionPay International, de souscrire au contrat d'acceptation UnionPay.

Un logiciel spécifique sera ensuite chargé sur votre TPE (Terminal de Paiement Electronique) et vous permettra d'encaisser les paiements réalisés à partir de la carte UnionPay.

L'installation à distance (téléparamétrage) se fait rapidement après la signature du contrat.

GARANTIE DE PAIEMENT

Les opérations de paiement de proximité réalisées à partir d'une carte bancaire UnionPay International font l'objet d'une demande d'autorisation systématique. À ce titre, toutes les opérations autorisées sont garanties.

AUGMENTEZ VOTRE VISIBILITÉ AUPRÈS DES TOURISTES ÉTRANGERS

En souscrivant au contrat d'acceptation UnionPay International, vous serez référencé dans des brochures et guides distribués aux touristes porteurs de la carte UnionPay ainsi que sur le site Internet UnionPay.

PRÉ-AUTORISATION POUR LOUEURS ET HÔTELIERS

Vous exercez une activité proposant de la location de biens ou de services, la pré-autorisation consiste à réserver un montant maximum estimé, entre le porteur de la carte et le commerçant, sur le Terminal de Paiement Electronique. Lors de la restitution du bien (location de biens) ou après avoir fait bénéficier du service (location de services) et avoir calculé le montant exact, vous finalisez la transaction en débloquant le montant exact de la prestation effectuée à partir de votre Terminal de Paiement Electronique.

À noter que le montant exact/réel ne peut excéder le montant pré-autorisé.

Point d'attention : il n'y a pas de garantie de paiement pour une transaction de pré-autorisation sans utilisation physique de la carte UnionPay.

* En dehors de la Chine continentale, la carte UnionPay est émise dans 31 pays et régions, dont Hong-Kong, Macao, Japon, Corée, Singapour, Malaisie, Vietnam, Mongolie, Russie, Canada, les États-Unis. En Corée, par exemple, le volume de transactions UnionPay a dépassé celui de Visa et de Mastercard.



BPCE. Société Anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 155 742 320 € – RCS Paris 493 455 042 – Siège social : 50, avenue Pierre Mendès-France, 75201 Paris Cedex 13 – BPCE, intermédiaire en assurance inscrit à l'ORIAS sous le numéro : 08 045 100 – Document non contractuel publié le 15/03/17.



CAISSE D'ÉPARGNE